



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 septembre 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 septembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 septembre 2004

**Opération de Renouvellement Urbain - Dispositif du contrat de ville  
- Quartier du Clou Bouchet - Aménagement des allées desservant  
les entrées d'immeubles et demande de cofinancement**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
M. Alain BAUDIN

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

**Excusés :**

***Adjoint :***

M. Rodolphe CHALLET, Mme Geneviève RIZZI

***Conseillers :***

M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2004**

DELIBERATION D20040334

**AMERU**

**Opération de Renouvellement Urbain - Dispositif du contrat de  
ville - Quartier du Clou Bouchet - Aménagement des allées  
desservant les entrées d'immeubles et demande de cofinancement**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le quartier du Clou Bouchet est inscrit dans l'Opération de Renouvellement Urbain et à ce titre il fait l'objet d'un projet urbain d'envergure, qui transformera à terme son image extérieure mais aussi la vie quotidienne de ses habitants grâce à la requalification de ses espaces.

La réalité du cadre de vie à laquelle sont confrontés les habitants est source de désagréments qui militent pour la rénovation en profondeur de l'environnement quotidien. Néanmoins, cette réalité impose qu'une réponse palliative soit apportée.

C'est pourquoi les habitants se sont exprimés lors du Conseil de Quartier du mois d'avril pour demander la réfection des accès d'immeubles, donc de leur domicile.

Une visite exhaustive des accès a permis de mettre en évidence l'état de dégradation d'un certain nombre d'entre eux. Le revêtement des allées est détérioré et par temps de pluie, les trous se remplissent d'eau et de boue. Les pelouses sont utilisées comme passage et deviennent à leur tour boueuses.

Sans perdre de vue le contexte du projet de rénovation urbaine qui se met en place sur le quartier du Clou Bouchet et qui inscrit une dynamique sur les quinze prochaines années, ces interventions de proximité, mises en œuvre sur le court terme, vont apporter une réponse à brève échéance aux attentes de la population dans leur vie de tous les jours. Il apparaît indispensable de faire en sorte que les habitants puissent accéder dignement à leur domicile, même de manière sobre.

Le projet consiste en la réfection sommaire des allées des immeubles situés rues Thimonnier, Daguerre, De Broglie, ainsi que le passage rue Chasles très emprunté pour aller à Carrefour.

Seront réalisés un piochage du revêtement existant, de nouvelles fondations, un revêtement en enrobé et la pose de pavés manquants.

Les travaux seront commencés avant la fin de l'année et devraient durer 3 mois environ.

L'ensemble de l'opération s'élève à 15 000€ HT et fera l'objet d'un cofinancement au titre du dispositif Contrat de Ville à hauteur de 80% pour l'Etat et 20% pour la Ville de NIORT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet pour un montant de 15 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat une participation sur cette opération à hauteur de 12 000 €.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**